

DEPARTEMENT DE LA MARNE
Commune de BEZANNES

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2019 fixant le taux de promotion pour avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 24 septembre 2019,

ARRETE

Article 1 : l'arrêté P153/2019 est rapporté

Article 2 : Pour l'année 2019, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Nouveau grade
MATTLER Martine	Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bezannes, le 17 octobre 2019
Le Maire,

Jean-Pierre BELFIE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent le : 23/10/19

Signature :